

# Journée de la laïcité, même en Alsace ?

Lors de la conférence de presse du jeudi 22 janvier Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation, a annoncé une série de mesures pour un sursaut républicain, mêlant injonctions, sanctions disciplinaires et mesures « pro laïcité ». Parmi celles-ci, une a retenu en particulier l'attention de SUD éducation Alsace : l'instauration d'une journée de la laïcité, le 9 décembre, en référence à la promulgation de la loi instituant la séparation des églises et de l'État. Vu d'Alsace cette nouveauté ne peut que susciter perplexité voire colère.

Nous rappelons que la loi de 1905 (loi de séparation de l'Église et de l'État) n'a pas transformé l'école en institution purement laïque : il existe toujours un important réseau d'écoles privées, considéré par les pouvoirs comme « participant aux missions de service public ». Nous rappelons également que la loi de 1905 ne s'applique pas en Alsace-Moselle, encore soumise :

- au concordat napoléonien, et aux lois organiques qui rémunèrent les ministres des cultes catholiques, protestants et israélites.
- à la loi Falloux qui institue une heure d'enseignement religieux, avec la possibilité d'une dispense pour ceux qui ne le souhaitent pas.

Lors de la « journée de la laïcité », les enseignants d'Alsace-Moselle devront donc expliquer à leurs élèves que cette date est celle de la promulgation de la loi de séparation des églises et de l'état. Ils devront également leur expliquer que l'école de la république est laïque et neutre, et que tout prosélytisme religieux y est interdit. Mais que ces beaux principes ne sont pas applicables dans une partie non négligeable du territoire français et plus particulièrement celui-ci où ils se trouvent et vont à l'école ! rendant par là inaudible toute pédagogie sur le sujet et alimentant potentiellement le discours du « deux poids-deux mesures ».

**Pourtant la laïcité, instituant la liberté de conscience et la séparation des églises et de l'état, est indispensable pour vivre ensemble.**

Car qu'est-ce-que la laïcité ? C'est le principe d'une liberté absolue de croire ou de ne pas croire, l'égalité absolue entre les convictions athées ou agnostiques et les convictions religieuses. La laïcité doit être aussi l'impossibilité pour quelque religion que ce soit d'imposer ses dogmes à la société civile. Une religion dans une société laïque est une affaire privée, et le blasphème n'existe pas pour la loi française (mais les élèves d'Alsace-Moselle apprendront aussi que ce délit n'a toujours pas été abrogé chez eux !).

**Nous affirmons que l'Éducation Nationale est un service public qui ne peut se dérouler que dans un espace commun à tous et donc laïque.-Nous revendiquons :**

- la suppression des cours de religion dans les écoles et les collèges d'Alsace-Moselle,
- la nationalisation des écoles privées sous contrat,
- la suppression du délit de blasphème,
- la fin du concordat et l'application de la loi de 1905 dans nos départements.

**POUR UNE ECOLE DEMOCRATIQUE, LAIQUE ET EMANCIPATRICE**

Strasbourg, le 27 janvier 2015

